

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de **PROUVER** qu'il a intégré l'ensemble des capacités terminales de chacune des unités de formation déterminantes composant la section « Ouvrier polyvalent en éco-construction » ;
- de **SENSIBILISER** un individu face aux différentes problématiques du développement durable ;
- d'**ACQUERIR** un outil de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle dans le domaine de l'éco-construction ;
- de **DEVELOPPER** des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique ;

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Néant

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

4. PROGRAMME DU COURS

4.1. PROGRAMME POUR L'ETUDIANT

Au départ d'un dossier technique contenant un projet de construction durable, par exemple :

- *un abri de jardin,*
- *un car-port comprenant au moins deux murs,*
- *un petit chalet,*
- *une construction à ossature bois réduite*
- *...*

proposé par l'étudiant et avalisé par le personnel chargé de l'encadrement en disposant d'une structure informatique connectée à Internet, dans le respect du RGIE et du Code du Bien-être au travail et d'un cahier des charges donné,

pour constituer un dossier technique,

l'étudiant sera capable :

- de RASSEMBLER et de DECODER les différents documents (plans, notices techniques, catalogues de constructeurs, ...) indispensables correspondant au cahier des charges ;
- d'UTILISER Internet pour rechercher des informations techniques complémentaires ;
- de RESPECTER les consignes de présentation du dossier définies préalablement ;
- d'ETABLIR une méthode de travail cohérente en vue de construire le projet de construction durable donné ;
- de CHOISIR les matériaux d'isolation et leur mode fixation, les enduits ainsi que les outils nécessaires à la réalisation du projet de construction durable donné ;
- de PLACER les échafaudages, tréteaux, cadres le cas échéant et PREPARER son poste de travail ;
- d'en REALISER en tout ou en partie le projet de construction durable donné. Celui devra comprendre au moins :
 - l'isolation d'une paroi verticale, horizontale et toiture,
 - les différents assemblages bois,
 - la pose d'un enduit,
- de CONSIGNER sur une fiche technique les matériaux utilisés en vue de pourvoir à leur approvisionnement ;
- de PROPOSER un aménagement des abords extérieurs ;

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

- de **REPRESENTER** graphiquement les principaux assemblages bois du projet de construction durable donné.

4.2. PROGRAMME POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

L'étude de projet se fera sous l'accompagnement d'un ou plusieurs chargés de cours qui devront :

- **COMMUNIQUER** les critères de présentation du dossier technique à l'étudiant ;
- **VERIFIER** régulièrement le bon déroulement du travail ;
- **GUIDER** l'étudiant dans la recherche de la documentation technique ;
- **PREPARER** l'étudiant pour la présentation orale.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite,

dans le respect des règles du Code du Bien-Etre au travail, du RGPT et du RGIE, en utilisant le vocabulaire technique approprié,

l'étudiant sera capable :

- de PRESENTER un dossier conformément aux critères préalablement définis quant au contenu, au style et à l'orthographe et en respectant le délai imposé ;
- de REALISER en tout ou en partie le projet de construction durable proposé ;
- de DEFENDRE son travail devant le Conseil des études élargi en prouvant qu'il a intégré les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires des unités de formation déterminantes de la section.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et le soin apportés aux travaux réalisés ainsi qu'au dossier technique,
- la pertinence du choix des composants figurant dans l'installation choisie,
- le soin apporté dans la réalisation des différents schémas d'assemblage bois,
- la clarté de l'exposé et l'emploi judicieux du vocabulaire technique.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de l'éco-construction.